



La Ferme Bord-du-Lac

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL.**

PRÉSENTÉ PAR L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES AGRICOLES

FERME DU BORD-DU-LAC

***ASSURER UNE RELÈVE POUR LA ZONE AGRICOLE DE L'ÎLE-BIZARD
TOUT EN PROPOSANT UN MODÈLE EN HARMONIE AVEC LES
DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ET USAGES DU TERRITOIRE.***

Préparé par Benoit Girard, agronome
Coordinateur général de l'organisme

Novembre 2014

1530 CH DU BORD-DU-LAC, L'ÎLE-BIZARD, QC, H9E 1K3
Téléphone: 514-696-7628
info@fermebordulac.org / www.fermebordulac.org

Introduction

Ferme Incubateur Bord-du-lac, située sur l'île Bizard, considère important de participer à la consultation concernant le schéma d'aménagement et de développement de Montréal car l'arrondissement de l'Île-Bizard/Ste-Geneviève contient la plus grande portion du territoire agricole de la Ville de Montréal. Cette parcelle de territoire agricole en zone permanente agricole, que nous occupons avec d'autres producteurs, acquière, par conséquent, une signification particulière dans l'ensemble des 19 arrondissements de l'agglomération de Montréal.

D'autant plus que les démarches entourant le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard ont progressé significativement en 2014 jusqu'à une présentation au comité exécutif de Montréal, projet qui devrait donner une importance significative au territoire agricole et aux activités agricoles qui s'y pratiquent.

D'autre part, il faut aussi être en mesure de proposer des alternatives viables aux entreprises agricoles existantes et à venir. Nous considérons que l'agriculture urbaine et périurbaine, tant en zone permanente agricole que dans les autres zones de Montréal est en métamorphose et en phase de redéfinition et donne naissance à une agriculture multifonctionnelle riche d'une multitude d'initiatives créatives, génératrices de retombées sociales et économiques.

La Ferme du Bord-du-lac participe à cette dynamique en favorisant une relève agricole dans un contexte périurbain et encourageant ses participants à développer des pratiques d'agriculture écologique qui sont adaptés à cet environnement périurbain.

Leur entreprise ne peut prétendre à de grandes portions du territoire. Cependant, leurs activités doivent produire une valeur ajoutée suffisante pour générer un revenu agricole leur permettant d'en faire leur travail principal ou à temps partiel selon le cas, de créer des emplois, de générer des investissements et fournir une offre alimentaire de proximité de plus en plus en demande.

Genèse du projet

Le projet de Ferme du Bord-du-Lac est né en 2009 de la rencontre de quelques personnes préoccupées par l'avenir de l'agriculture sur l'Île-Bizard et de l'offre d'un propriétaire ouvert à accueillir le projet sur sa propriété agricole.

Le modèle proposé ici ne se veut pas un mouvement de retour vers le passé mais plutôt vers une nouvelle définition du modèle agricole dans son contexte périurbain où cette dernière a une place reconnue et préservée sans entrer en opposition avec le développement urbain. Elle veut au contraire se développer dans une interaction dynamique profitable à la fois à sa rentabilité et aux usages plus collectifs tels que l'aménagement du paysage et l'agrotourisme.

Statut juridique

L'organisme est inscrit au Registre des entreprises du Québec (REQ) à titre d'organisme sans but lucratif (OSBL), est régie par l'Article 3 de la Loi des entreprises.

Il a aussi un «Numéro d'Identification Ministérielle» (NIM) du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

En janvier 2010, le Centre Local de Développement de l'Ouest de l'Île (CLD) lui a reconnu le statut d'entreprise en économie social.

Mission de l'incubateur de la Ferme du Bord du Lac

Favoriser la relève agricole ainsi que les modèles agricoles innovateurs, tout en faisant la promotion de saines habitudes de vie et en offrant une expérience professionnelle stimulante, dans une perspective de développement durable et de préservation du territoire agricole.

Objectifs

- Favoriser la relève agricole en offrant un milieu encourageant les modèles innovateurs d'agriculture et la mise en pratique des connaissances;
- Créer et gérer des mécanismes d'accompagnement et d'encadrement pour les nouveaux agriculteurs écologiquement responsables dans leurs projets d'établissement en lien avec la préservation du territoire agricole en milieu périurbain, et plus particulièrement à l'Île-Bizard;
- Permettre aux individus motivés de vivre une expérience de travail en milieu agricole, de découvrir leurs intérêts, de développer leurs compétences et leur autonomie;
- Créer un lieu convivial d'échange, de découverte, d'éducation et de sensibilisation (par des ateliers, des séminaires, des visites, etc.) du grand public à l'agriculture non-conventionnelle tout en encourageant des attitudes et des comportements écologiquement responsables ;
- Produire, pour la population locale, des produits frais et sains vendus en circuits courts;

Les retombés économiques du projet

Les retombés économique sont multiples : création d'entreprises, investissements directs et indirects, emplois, activités d'échanges économiques locaux, production agricoles et vente de proximité, accueil du public et activités éducatives. La ferme a aussi un kiosque à la ferme.

Création d'entreprises

En 2014, l'incubateur hébergeait 8 entreprises dont certaines étaient à leur troisième année et d'autres en démarrage. En 2015, il y en aura au moins 10. L'incubateur espère avoir accès à de nouvelles afin de pouvoir répondre à une demande croissante de la part de nouveaux candidats.

Emplois directs

La ferme Bord-du-Lac embauchera un coordinateur technique permanent à temps plein à partir du mars 2015. Elle offre aussi des emplois à temps partiel dont au moins un étudiant à chaque été dans le cadre du programme pour Emploi étudiant de Services Canada. Elle accueille également des stagiaires des Centres Jeunesse de Montréal dans une première expérience de travail, de nombreux bénévoles locaux et internationaux. Le projet étant en croissance, la demande en main-d'œuvre saisonnière ira en s'accroissant.

Nous travaillons actuellement à la mise en place d'activités éducatives visant des groupes d'enfants ainsi que des adultes. Cette activité ajoutera des emplois saisonniers et un emploi permanent visant la coordination de l'activité. Nous collaborons aussi, avec l'arrondissement pour proposer une halte vélo à la ferme.

Données économiques spécifiques aux entreprises « incubées » membres¹

Les entreprises hébergées sont créatrices d'emplois et de développement économique. Voici quelques données économiques prévisionnelles établies sur la base des 8 entreprises présentes en 2014. L'arrivée de nouvelles entreprises fera augmenter un peu ces prévisions.

	2014	2015	2016
Temps plein annuel	9	12	17
Temps plein saisonnier	7	9	11
Temps partiel annuel	3	7	8
Temps partiel saisonnier	14	19	24

Investissements total prévus de l'ensemble des membres agriculteurs

	2014	2015	2016
Valeur monétaire	70 700 \$	56 000 \$	88 000 \$

Chiffre d'affaires prévu de l'ensemble des membres agriculteurs

	2014	2015	2016
	212 500 \$	305 000 \$	420 000 \$

¹ Ces données ont été compilées à partir d'un sondage auprès des membres agriculteurs.

Les retombés sociales du projet

La ferme Incubateur Bord-du-lac se veut une entreprise d'économie sociale intégrée dans son milieu local représenté successivement par l'Île-Bizard, l'Ouest de Montréal et le Montréal métropolitain.

Nous sommes une structure accueillante pour des visites de groupes, des groupes d'enfants, des familles, des bénévoles locaux et internationaux.

Nous participons également à plusieurs activités de consultation et de mobilisation telles que celle du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM 2025) piloté par la Conférence régionale des Élus (CRÉ de Montréal) et d'autres en agriculture urbaine et en économie sociale menées par plusieurs partenaires régionaux. Nous avons également participé à la Consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal en 2012.

La Ferme du Bord-du-lac est un modèle innovateur de développement agricole démontrant qu'il y a un avenir pour l'agriculture à l'Île-Bizard. Nous pensons qu'il pourra servir d'inspiration et de modèle pour d'autres initiatives ayant des visées similaires au sein des territoires de l'agglomération et de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Contribution à la préservation du patrimoine agricole

L'incubateur agricole Ferme du Bord-du-Lac entend apporter sa contribution à la préservation du patrimoine agricole de l'Île-Bizard, au développement économique par le soutien à la création de nouvelles entreprises agricoles et à la préservation de l'environnement en préconisant une approche écologique de l'agriculture tout en préservant et valorisant le paysage.

Le territoire étant une notion dynamique et toujours changeante, le territoire agricole est maintenant moins significatif en tant qu'élément visuel car de nombreux lots sont laissés en friche et sont colonisés par des arbrisseaux. Pour tirer pleinement profit d'un visuel agréable sur le plan du paysage agricole, il conviendrait de se donner un plan directeur d'aménagement en collaboration avec les propriétaires et les agriculteurs actifs sur le territoire de l'agglomération avec une attention particulière à l'Île Bizard et Senneville.

Plan d'urbanisme et préservation de la zone agricole permanente

Nous saluons la réaffirmation de la volonté de préserver la zone agricole permanente au sein du nouveau schéma d'aménagement. Nous saluons également l'affirmation pour «la mise en valeur de son potentiel agricole et agroalimentaire». A l'Île-Bizard, plusieurs de ces actions se concrétisent dans le cadre du projet de paysage humanisé. IL serait opportun de réitérer l'engagement en faveur de la pérennité du foncier agricole et des activités agricoles ainsi de

confirmer l'appui et le soutien de l'agglomération au développement de l'agriculture montréalaise.

Pression de l'étalement urbain et occupation du territoire agricole

L'étalement urbain est un facteur présent depuis les débuts de l'expansion urbaine et continue de constituer une pression. Le schéma d'aménagement en tant qu'outil d'affectation des usages assurent aux zones agricoles un caractère plus permanent. Cependant, la propriété des terres agricoles est majoritairement entre les mains de personnes dont l'objectif n'est pas l'agriculture mais le développement de zones d'habitation. Cela a un impact sur l'activité agricole d'une part et la valeur du foncier largement surévalué par rapport à des terres agricoles comparables en zones agricoles plus éloignées de la zone CMM. Il y aurait lieu de réfléchir à des mesures favorisant l'accès aux terres en friches non mise en valeur, comme un incitatif fiscal pour les propriétaires qui ne font aucune action favorisant l'activité agricole en zone agricole permanente.

La zone agricole permanente continue d'être vue comme un espace en instance de développement urbain. En conséquence, nous avons ainsi besoin d'un engagement ferme de la ville de Montréal pour la préservation et l'essor des activités agricoles. Cet engagement doit se traduire par, d'une part des incitations à la mise en valeur agricole des zones agricoles permanentes, et d'autre part un soutien envers ceux qui pratiquent l'agriculture. Ce soutien peut prendre la forme d'une écoute plus attentive par la formation d'agents comprenant mieux les réalités agricoles, l'adaptation de certaines mesures réglementaires et une collaboration dynamique avec les agriculteurs et propriétaires dans la zone agricole.

Recommandations à la commission

- Reconnaître le rôle multifonctionnel de l'agriculture en contexte périurbain et urbain;
- Maintenir l'orientation d'assurer la pérennité du territoire agricole et des activités agricoles montréalaises dans le Schéma d'aménagement en poursuivant le soutien pour la mise en place du statut de paysage humanisé de l'Île-Bizard et des mesures qui en découleront;
- Instituer une table de concertation, en lien avec les orientations du PDZA et du SAM impliquant les propriétaires et les usagers de lots agricoles afin qu'ils puissent s'exprimer sur les contraintes et les opportunités concernant les terres en zone permanente agricole afin d'élaborer une stratégie de développement spécifique.
- Avoir un plan directeur d'aménagement du paysage en zone agricole permanente en collaboration avec les propriétaires et les agriculteurs actifs sur l'Île-Bizard;
- Prévoir des mesures pour aider les agriculteurs, techniquement et financièrement, dans l'aménagement du territoire en fonction des objectifs d'aménagement du paysage et de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Réfléchir à des mesures de taxation particulières afin de faciliter et favoriser l'implantation des activités agricoles en zone agricole permanente;
- Faciliter l'accès aux terres agricoles non exploitées ou non cultivées ;
- Soutenir des activités de sensibilisation et de découverte de l'agriculture;
- Reconnaître la complémentarité des activités agricoles des zones urbaines et des zones agricoles permanentes;
- Se donner des objectifs chiffrés en matière d'aménagement et d'investissements agricoles tant en zone agricole permanente que dans les zones urbaines;
- Appuyer les efforts du SAM dans la création d'une chaire de recherche ou groupe de recherche interuniversitaire en alimentation et en agriculture urbaine et périurbaine.